



L'association Santeny Solex' In
Organisent le dimanche 23 septembre 2012
La 4^o journée **du Solex** de Santeny.

« SANTENY SOLEX' IN »

AGENDA :

07 H 00 – 08 H 30 Contrôles techniques et administratifs
08 H 30 – 09 H 30 Reconnaissance, mise en ligne de départ
09 H 30 – 12 H 00 Endurance du matin
12 H 00 – 14 H 00 Pause
14 H 00 – 16 H 00 Endurance de l'après-midi
A partir de 16 h 30 Remise des récompenses

Et tout au long de la journée :

Animations, Exposition, Concours d'élégance et de déguisement.....

Pour participer au concours d'élégance, il est demandé au participant de venir habillés sur le thème des années 50 / 60.

Pour le concours de déguisement le thème reste libre.

Les Solex seront placés sur la grille de départ dans l'ordre de réception de leur engagement



Renseignements et inscriptions « Santeny Solex' In » du 23 septembre 2012

Renseignements et inscriptions : Philippe NAHON 6 rue du Vallon 94440 SANTENY

Contact 1 : Nahon Philippe / 06.32.23.02.24 / 01.43.86.56.23

Contact 2 : Jean Luc Pouget / 06.10.51.15.96 / 01.43.86.12.93

Par Email : santenysolexin@gmail.com

Les demandes d'engagement devront nous parvenir correctement remplies et signées avant **le jeudi 15 septembre 2012** accompagnées du montant des engagements à l'adresse suivante : Philippe NAHON 6 rue du Vallon 94440 SANTENY

Les chèques seront libellés à l'ordre de : **SANTENY SOLEX' IN**

Les mineurs devront joindre une autorisation parentale et être titulaires du BSR (Brevet de sécurité routière)

Devant le succès rencontré par cette journée et sachant que le nombre d'équipe est limité à 35, nous vous conseillons vivement de renvoyer votre dossier d'engagement avant la fin Juin 2012 afin de réserver votre place. (Les chèques ne seront encaissés que début septembre)

Les Solex seront placés sur la grille de départ dans l'ordre de réception des engagements

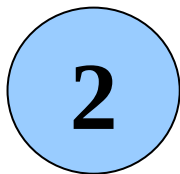
« Santeny Solex' In » n'étant pas une compétition, seuls seront autorisés les Solex non modifiés par des ajouts, modifications ou remplacements de pièces permettant un gain de performance.



1

Formulaire d'engagement « SANTENY SOLEX' IN » du 23 septembre 2012

Nom de l'équipe					Si plus de 3 pilotes photocopier le formulaire d'engagement	
		Pilote	Pilote	Pilote		
Nom						
Prénom						
Date de naissance						
Adresse	Rue					
	Ville					
	C.Postal					
BSR N° Permis de conduire N°						
Assurance	Compagnie					
	N° contrat					



Formulaire d'engagement « SANTENY SOLEX' IN » du 23 septembre 2012

Nom de l'équipe			
		Contact principal	« Capitaine d'équipe » Ne rien remplir si identique au contact principal
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse	Rue		
	Ville		
	C.Postal		
	Téléphone		
	Email		

3



Tarifs d'engagement

« SANTENY SOLEX' IN » du 23 septembre 2012

Nom de l'équipe			
Engagement (1)	_____	x 30 €	= ____ 30,00 ____ €
Pilotes (2)	_____	x 10 €	= _____ €
Total (1) + (2)	_____ = _____ €		

Chèque à libeller à l'ordre de : **SANTENY SOLEX' IN**



Formulaire d'engagement « SANTENY SOLEX' IN » du 23 septembre 2012

Retourner impérativement les pièces 1 - 2 - 3 - 4 complétées
A : **SANTENY SOLEX' IN** 6 rue du vallon 94440 Santeny

Je déclare en tant que responsable de l'équipe engagée avoir, ainsi que tous les membres de l'équipe, pris connaissance du [règlement de la journée « SANTENY SOLEX' IN »](#) et j'en accepte les termes.

Je prends l'engagement de respecter et faire respecter toutes les décisions qui seront prises à mon égard et/ou à l'égard d'un des membres de mon équipe par les responsables de la manifestation.

Fait à : Le :

Equipe :

Nom du responsable de l'équipe :

Signature du Responsable de l'équipe :



Règlement 2012

« SANTENY SOLEX'IN »

Article 1

La manifestation se déroule le dimanche 23 septembre 2012, elle est placée sous un esprit de convivialité et de bonne humeur, toute notion de compétition au sens strict du terme en est exclue.

Article 2

La manifestation est réservée aux vélos Solex **non modifiés ne dépassant pas la vitesse maximum définie sur la feuille des mines du constructeur à savoir 30 Km/h** et d'une cylindrée inférieure à 50 cm³. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser tout engin autre que Solex.

Les organisateurs de Santeny Solex' In tiennent à ce que la journée se déroule dans un esprit « bon enfant » la journée ayant avant tout comme objectif l'amusement, la bonne humeur et le partage autour d'une passion commune.

Lors de la journée 2011, les organisateurs ont remarqué que « l'esprit compétition » animait certaines équipes. « Esprit de compétition » ne pouvant faire parti de la philosophie générale de Santeny Solex' In.

C'est pourquoi, dans un souci d'honnêteté et d'équité, des contrôles techniques aléatoires seront réalisés au cours de la journée. A la fin de chaque manche, un contrôle systématique sera effectué sur les Solex des 5 premiers et un contrôle aléatoire sur les Solex du 6^{ème} au 10^{ème}.

Si les organisateurs constatent que la performance du Solex fait que des modifications ont été apportées par rapport à un moteur d'origine l'équipe participante sera rétrogradée d'un nombre de tours déterminés par les organisateurs.

Article 3

La manifestation est réservée à toute personne âgée de plus de 14 ans. Les participants âgés de 14 à 18 ans devront impérativement être en possession du BSR (Brevet de sécurité routière) et d'une autorisation parentale écrite. Ceux de plus de 18 ans devront être en possession soit du BSR, soit du permis de conduire B. Ces pièces seront à présenter lors du contrôle technique. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser tout participant ne répondant pas à ces critères.

La manifestation se déroulant sur un parcours fermé, la plaque d'immatriculation n'est pas exigée.

Article 4

Les participants devront impérativement être en possession d'une assurance multirisque en cours de validité couvrant la participation à ce type de manifestation. Cette pièce sera à présenter lors du contrôle technique. En cas de non présentation le candidat ne pourra participer à la journée.



Article 5

La manifestation se déroulera sur un circuit d'environ 1850 m à partir de l'espace Montanglos en empruntant la route de Marolles, l'avenue du Rollet, la voie aux Vaches, la rue du Rocher, la rue de l'Eglise. (Voir plan)

Article 6

La manifestation se déroule en trois temps :

- Le matin, « Endurance »
- Le midi, circuit balade libre, concours d'élégance et de déguisement
- L'après-midi « Endurance »

Déroulement de la journée :

De 7h à 8h30 : Vérification des Solex et des documents administratifs exigés

De 8h30 à 9h20 : Reconnaissance du circuit et contrôle technique des Solex

De 9h20 à 9h30 : Mise en forme de la ligne de départ

De 9h30 à 12h00 : Endurance du matin

De 12h00 à 13h50 : Circuit balade libre, remise en état des Solex et des « participants »

De 13h50 à 14h00 : Tour de chauffe et mise en forme de la ligne de départ.

De 14h00 à 16h00 : Endurance de l'après-midi.

A partir de 16h30 : Remise des récompenses

Article 7

Il n'y a pas de limite dans le nombre de participants, pilotes, mécaniciens et assistants. Dans un souci de sécurité le nombre d'équipes est volontairement limité à 35.

Toujours dans un but d'équité, chaque équipe ne pourra disposer que d'un Solex. Il ne sera donc pas possible d'échanger un Solex ayant des problèmes mécaniques par un Solex de secours.

Les réparations au stand seront donc autorisées.

Article 8

Chaque Solex disposera d'une plaque de reconnaissance fournie par les organisateurs lors du contrôle technique en début de matinée. Cette plaque sera fixée à l'arrière droit du Solex.

Les numéros seront communiqués aux équipes au fur et à mesure des inscriptions.



Article 9

Il est recommandé à chaque équipe de se munir d'un extincteur de type à poudre polyvalente ABC ou dioxyde de carbone CO2.

Nous conseillons vivement à chaque pilote de porter des vêtements pouvant le protéger en cas de chute.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas de non respect de ces consignes.

Le port du casque reste obligatoire tout au long du parcours.

Article 10

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout équipage ne présentant pas les documents et équipements exigés sans en avoir à en justifier la raison.

Article 11

Les opérations mécaniques devront impérativement se faire au « Stand ». Seules seront autorisées tout au long du circuit les opérations de petit dépannage (Crevaillon, petit resserrage, opérations sur les freins..), à condition que le Solex soit bien rangé et ne présente aucun danger pour les autres participants. Le retour au stand devra se faire dans le sens de la course. Le complément d'essence se fera obligatoirement au stand.

Article 12

Les participants s'engagent à respecter les drapeaux présentés tout au long du parcours sous peine de disqualification à savoir :

Drapeau Vert : Ce drapeau se présente fixe, le parcours est libre et aucun danger n'est à signaler

Drapeau Rouge : Un incident majeur est arrivé sur le parcours, ce signal présenté agité, correspond à l'arrêt de la manifestation ou des essais. Tous les participants doivent regagner leur stand à allure modérée.

Drapeau Jaune : La présentation agitée de ce drapeau correspond à un danger sur cette section du parcours (animal, objet, etc ...). Tous les concurrents doivent ralentir et être prêts à stopper, il est interdit de dépasser tant que l'on n'est pas passé devant un drapeau vert signifiant la fin du danger.

Drapeau Blanc : Ce drapeau qui se présente agité signifie la présence d'un véhicule lent sur le parcours (*ambulance, secours, véhicules etc.*)

Drapeau Noir : Ce drapeau, accompagné d'un numéro, est présenté fixe par les organisateurs de La journée. Le pilote portant ce dossard doit obligatoirement s'arrêter à son stand au prochain tour.

Drapeau à damier : Ce drapeau annonce la fin de la journée, L'arrêt au stand à la fin du tour est obligatoire.



Article 13

Les participants s'engagent à respecter le présent règlement et les consignes de sécurité énoncées.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant ne présentant pas les signes d'une participation emprunte de Fair-play et conforme à l'état d'esprit attendu (État d'ébriété, agression verbale, agression physique, non respect des autres participants, conduite dangereuse, tricherie etc ...). Des contrôles inopinés pourront se faire tout au long de la journée.

En cas d'infraction au présent règlement ou d'infraction constatée lors des périodes d'endurance et en fonction de l'infraction un ou plusieurs tours de pénalité pourront être décomptés du nombre total de tours réalisés, voire l'exclusion définitive de Santeny Solex' In.

Article 14

Si pour quelques raisons que ce soit, la manifestation ne pouvait avoir lieu, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables et les concurrents ne pourraient, de ce fait réclamer d'indemnités. Les participants en seront informés au plus tôt.

Article 15

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les engagements présentés sans avoir à en dévoiler la raison. Dans ce cas, l'équipe refusée sera informée au plus tard 48 heures après la date de clôture de l'inscription (15 septembre 2012). Si le nombre maximum d'équipes n'était pas atteint à cette date, les inscriptions pourront être prises en compte jusqu'au jour de la manifestation.

Article 16

Chaque « Equipe » disposera d'un emplacement réservé de 3m x 3m faisant office de stand. Cet emplacement sera délimité.

Un « barnum » d'une dimension au plus égale à 3m x 3m pourra être installé.

Article 17

Pour que l'engagement soit définitivement pris en compte les formulaires 1- 2 - 3 - 4 complétés devront être retournés

A : **Santeny Solex' In** 6 rue du vallon 94440 Santeny

Avant le 15 septembre 2012

Rappel : Les équipes seront placées sur la grille de départ dans l'ordre d'arrivée des dossiers.